

## ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE PLUi 36 PERMANENCES SUR 33 LIEUX DU 8 JANVIER AU 4 MARS 2024

En juin 2018, **Saint-Lô Agglo avec ses 61 communes s'est engagée dans l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) qui se substituera aux documents communaux une fois approuvé.** Il permettra à l'échelle du territoire de l'Agglo de définir pour chaque parcelle les possibilités et conditions d'utilisation, d'aménagement ou de construction. Des concertations avec les différents acteurs ont eu lieu tout au long de l'élaboration du PLUi.

**Du 8 janvier au 4 mars 2024, toutes les personnes intéressées par le PLUi de Saint-Lô Agglo sont invitées à venir consulter les documents et échanger avec la commission d'enquête lors des 36 permanences ou aux horaires d'ouverture des mairies, lieux de permanences.**

### L'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE DU PLUi, C'EST DU 8 JANVIER AU 4 MARS 2024

**L'enquête publique unique** permet à toute personne intéressée par le PLUi de venir :

- **consulter les pièces** qui constituent le PLUi,
- **échanger avec la commission d'enquête,**
- **apporter des observations** sur le contenu des documents.

L'objectif de l'enquête publique est d'**intégrer** au PLUi **les observations validées par les élus qui ne remettent pas en cause l'économie générale du PLUi** (Projet d'Aménagement et de Développement Durables).

#### Les documents consultables

Les documents consultables pendant l'enquête publique sont les documents arrêtés en conseil communautaire du 18 décembre 2023.

#### Le dossier de PLUi comprenant :

- les différents **diagnostics** de territoire et le rapport qui justifient les choix effectués
- le **projet politique (PADD)** débattu et voté par les élus
- les pièces règlementaires qui organisent les règles de constructibilité du territoire :
  - **le règlement graphique** par commune (appelé aussi **plan de zonage**),

- **le règlement écrit** (où vous trouverez les règles architecturales et, d'implantation par type de zone)
- **les annexes** avec les servitudes.

### Les Schémas directeurs de gestion des eaux pluviales et d'assainissement :

- Le rapport,
- Les plans de zonages.

### Le dossier de périmètres modifiés des abords des monuments historiques :

- Le rapport explicatif,
- Le plan de chacune des 7 communes impactées.

### Le dossier d'abrogation des cartes communales

## La commission d'enquête

La commission d'enquête est désignée par le tribunal administratif. Elle assure l'impartialité des échanges lors des permanences.

Pour Saint-Lô Agglo, **3 commissaires enquêteurs** ont été nommés : Monsieur André Neron, Madame Antoinette Duplenne et Monsieur Jean-Marc Millavaud. Monsieur André Neron est nommé Président de la commission d'enquête.

## Les dates et lieux de permanences

**36 permanences** sont mises en place dans **33 lieux** du territoire.

**Toutes les personnes intéressées** par le PLUi peuvent se rendre dans **n'importe quel lieu de permanence**.

Les dossiers sont également **consultables en format numérique dans les mairies qui accueillent une permanence à leurs heures d'ouverture habituelle et en ligne sur [saint-lo-agglo.fr](http://saint-lo-agglo.fr)** . (liste ci-dessous)

Vous pouvez également **déposer sur le registre en ligne** toujours sur [saint-lo-agglo.fr](http://saint-lo-agglo.fr) .

Collectivité	Lieux et adresse	Jours et Horaires des permanences
<b>Saint-Lô Agglo</b> (Siège de l'enquête publique unique)	Siège - 70 rue du Neufbourg, 50 000 Saint-Lô	Lundi 8 janvier 2024 de 9h00 à 12h00 Mercredi 21 février 2024 de 17h00 à 20h00 Lundi 4 mars 2024 de 9h00 à 12h00
<b>Agneaux</b>	Salle 1 – Médiathèque - Pl. Pierre de Gouville, 50180 Agneaux	Lundi 8 janvier 2024 de 14h30 à 17h30
<b>Bourgvallées</b>	Mairie - 4 rue des Ecoliers, 50750 Bourgvallées	Jeudi 25 janvier 2024 de 15h30 à 18h30
<b>Canisy</b>	Salle lecture - Mairie - 2 rue Jean Follain, 50750 Canisy	Lundi 5 février 2024 de 9h30 à 12h30
<b>Carantilly</b>	Mairie - 5 Les Ecoles, 50750 Carantilly	Mardi 27 février 2024 de 9h00 à 12h00
<b>Cerisy-la-Forêt</b>	Salle du conseil - Mairie - 1 rue des Halles, 50680 Cerisy-la-Forêt	Samedi 27 janvier 2024 de 9h00 à 12h00

<b>Condé-sur-Vire</b>	Mairie - 2 Place Augustin Grandin, 50890 Condé-sur-Vire	Vendredi 9 février 2024 de 14h30 à 17h30
<b>Dangy</b>	Mairie - 8 Place de la Mairie, 50750 Dangy	Vendredi 2 février 2024 de 16h00 à 19h00
<b>Domjean</b>	Mairie - 3 Rue du Jardin Saint-Jean, 50420 Domjean	Jeudi 25 janvier 2024 de 9h00 à 12h00
<b>Graignes-Mesnil-Angot</b>	Mairie - 1 Pl. Alphonse Voydie, 50620 Graignes-Mesnil-Angot	Lundi 29 janvier 2024 de 9h30 à 12h30
<b>La Barre-de-Semilly</b>	Salle du conseil - Mairie - 2 Rue du Lavoir, 50810 La Barre-de-Semilly	Lundi 5 février 2024 de 16h00 à 19h00
<b>La Meauffe</b>	Salle du conseil - Mairie - Place Division Us 35 Th, 50880 La Meauffe	Mardi 6 février 2024 de 9h00 à 12h00
<b>Le Désert</b>	Mairie - 1 Pl. de la Mairie, 50620 Le Désert	Samedi 10 février 2024 de 9h00 à 12h00
<b>Le Lorey</b>	Mairie - Le Bourg, 50570 Le Lorey	Lundi 22 janvier 2024 de 9h00 à 12h00
<b>Marigny-le-Lozon</b>	Salle Charlotte Mac Lear – Pôle public - Place Cadenet, 50570 Marigny-le-Lozon	Vendredi 26 janvier 2024 de 15h00 à 18h00
<b>Moon-sur-Elle</b>	Salle du conseil - Mairie - 27 La Pomme d'Or, 50680 Moon-sur-Elle	Lundi 15 janvier 2024 de 16h00 à 19h00
<b>Moyon Villages</b>	Salle du conseil - Mairie - 92 Rue de la Mairie, 50860 Moyon Villages	Samedi 20 janvier 2024 de 10h00 à 13h00
<b>Pont-Hébert</b>	Mairie - 2 Pl. Gén de Gaulle, 50880 Pont-Hébert	Vendredi 19 janvier 2024 de 9h00 à 12h00
<b>Quibou</b>	Salle du conseil - Mairie - 2 Rue du Pressoir, 50750 Quibou	Lundi 22 janvier 2024 de 14h00 à 17h00
<b>Remilly-les-Marais</b>	Mairie - 4 Pl. de l'Église, 50570 Remilly-les-Marais	Vendredi 19 janvier 2024 de 15h00 à 18h00
<b>Saint-Amand-Villages</b>	Salle du conseil - Mairie - 19 Rue de la Mairie, 50160 Saint-Amand-Villages	Jeudi 15 février 2024 de 9h00 à 12h00
<b>Saint-Clair-sur-l'Elle</b>	Salle du conseil - Mairie - 1 Pl. Guillaume le Conquérant, 50680 Saint-Clair-sur-l'Elle	Lundi 15 janvier 2024 de 9h00 à 12h00
<b>Saint-Fromond</b>	Salle du conseil - Mairie - 11 Rue de la 30E Division Us, 50620 Saint-Fromond	Samedi 3 février 2024 de 9h00 à 12h00
<b>Saint-Georges-Montcocq</b>	Mairie - 47 Av. du Cotentin, 50000 Saint-Georges-Montcocq	Lundi 8 janvier 2024 de 14h00 à 17h00
<b>Saint-Gilles</b>	Mairie - rue de la Mairie, 50180 Saint-Gilles	Vendredi 2 février 2024 de 9h00 à 12h00
<b>Saint-Jean-d'Elle</b>	Mairie - Place de la 35ème division US, Le Bourg, 50810 Saint-Jean-d'Elle	Vendredi 9 février 2024 de 9h00 à 12h00
<b>Saint-Jean-de-Daye</b>	Mairie - Pl. de la Mairie, 50620 Saint-Jean-de-Daye	Lundi 29 janvier 2024 de 14h00 à 17h00
<b>Saint-Lô</b>	Mairie - Pl. Général de Gaulle, 50000 Saint-Lô	Vendredi 26 janvier 2024 de 9h00 à 12h00 Samedi 24 février 2024 de 9h00 à 12h00

<b>Sainte-Suzanne-sur-Vire</b>	Salle du conseil - Mairie - Le Bourg, 50750 Sainte-Suzanne-sur-Vire	Jeudi 15 février 2024 de 16h00 à 19h00
<b>Tessy-Bocage</b>	Mairie - 7 Pl. Jean-Claude Lemoine, 50420 Tessy-Bocage	Samedi 13 janvier 2024 de 9h00 à 12h00
<b>Thèreval</b>	Salle du conseil - Mairie - 13 Rue Saint-Martin, 50180 Thèreval	Lundi 8 janvier 2024 de 15h00 à 18h00
<b>Torigny-les-Villes</b>	Mairie – 2 Pl de l’Eglise 50160 Guilberville	Mardi 20 février 2024 de 9h00 à 12h00
<b>Villiers-Fossard</b>	Mairie - 1 Rte de la Mairie, 50680 Villiers-Fossard	Mardi 27 février 2024 de 14h00 à 17h00
<b>RAPPEL : le public peut se rendre dans toutes les permanences sans distinction</b>		

### Et après les permanences...

À l’issue des permanences, la commission d’enquête, Saint-Lô Agglo et les communes seront amenées à déterminer les observations retenues et intégrées au PLUi. La commission d’enquête formalise ses conclusions (comprenant le mémoire de réponse de **Saint-Lô Agglo**) **sous la forme d’un mémoire écrit** dans le délai d’un mois à l’issue des permanences.

**Le mémoire sera consultable à partir du 4 avril 2024 pendant 1 an :**

- sur le site de l’Agglo [saint-lo-agglo.fr](http://saint-lo-agglo.fr),
- à la tour Agglo, en version papier.

### ET APRÈS L’ENQUÊTE PUBLIQUE...

Une fois les observations retenues intégrées au sein des documents du PLUi, ce dernier sera soumis au **vote du Conseil communautaire**.

**Le PLUi entrera en vigueur 1 mois après la transmission à la préfecture** du dossier approuvé par le Conseil communautaire.

Le PLUi se substituera alors à tous les documents préexistants et consultable en ligne sur le géoportail de l’urbanisme <https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr/>

Le PLUi sera le document d’urbanisme pour les 15 années à venir après approbation en 2024.

Il se composera :

- **d’un rapport de présentation,**
- **du Projet d’aménagement et de développement durables (PADD),**
- des pièces opposables aux autorisations d’urbanisme : **règlement graphique (= plan de zonage), règlement écrit, Orientations d’Aménagement et de Programmation (OAP),**
- **des annexes.**

Contact presse Saint-Lô Agglo :

Cécile Fournier

06 82 05 23 51 / 02 14 16 30 22

[cecile.fournier@saint-lo-agglo.fr](mailto:cecile.fournier@saint-lo-agglo.fr)

[espace presse] saint-lo-agglo.fr

